

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 13 décembre 2021

Présents : Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, T. Arrouy, B. Corrège, JL Ripouil, J. Hurtado
Mesdames F. Chochon La Touche, E. Gomez, F. Boutonnet, S. Dussenty,

Excusée : P. Poiraud (a donné procuration à Fabienne Boutonnet)

Ordre du jour amendé :

1. Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2021
2. Délibération augmentation indemnités maire et adjoints (9-1 et 9-5 qui annule et remplace la 9-1)
3. Délibération frais engagés Nicolas ROSTAING pour l'alarme du local associatif
4. Décision modificative.
5. Délibération demande de subventions pour projet vidéo protection
6. Point sur l'implantation des containers : tarification incitative
7. Questions diverses

Début de séance à 18h30,

Secrétaire de séance : M. Dominique ARROUY

Avant- propos :

Avant même d'ouvrir ce conseil, Monsieur le maire prend la parole pour rappeler un certain nombre de points :

Nous sommes tous ici dans cette pièce, car nous sommes une équipe.
Cette équipe nous l'avons coconstruite quelques mois avant l'élection.
J'insiste sur le préfixe **co**, car je vous rappelle que nous nous sommes choisis les uns les autres.

Nous avons visiblement fait le bon choix car les habitants nous ont fait confiance et nous ont élus. A votre tour, vous m'avez témoigné votre confiance en me nommant maire.

ME concernant, je reste content de cette équipe. Car chacun est différent : âges, professions, parcours de vie, pensées et valeurs. J'ai d'ailleurs vu un reportage hier soir sur les abeilles et c'est grâce à leurs différences génétiques qu'elles survivent.

Cependant, j'aimerais qu'on retrouve une ambiance sereine, de dialogue constructif et tournée vers l'avenir.

Je n'aime pas quand j'attends parler de démission pendant un conseil, ni même après.

J'ai ma part de responsabilité dans la situation extrême que nous avons vécu lors du précédent conseil. Je ne souhaite pas réentendre pareil mot et je pense, en tout cas j'espère, que c'est le cas de tout le monde ici présent.

Je vous propose donc de se mettre d'accord sur un certain nombre de règles. Ça peut paraître scolaire mais c'est important :

- Nous devons être bienveillant les uns envers les autres
- Nous devons être à l'écoute des autres
- Nous sommes là pour partager nos idées

- Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise idée
- Il y a juste des idées qui obtiennent la majorité et d'autres pas.
- Il faut donc accepter la frustration liée au fait que son idée ne soit pas retenue

Derniers points et non des moindres

- Le Maire et ses adjoints ne sont pas des bénévoles. Ils touchent une rémunération en espèce (les indemnités), ils ont un bulletin d'indemnité, ils payent des **impôts*** dessus et cotisent pour une retraite. Cela exclu donc toute notion de bénévolat.
- Si nous sommes tous là, c'est pour représenter les habitants de la commune et non son propre intérêt personnel.
- C'est aux habitants que nous devons rendre des comptes
- Notre rôle est de gérer au mieux leurs impôts
- Cela passe par des projets qui doivent avoir un impact positif sur le plus grand nombre
- C'est pour cela qu'ils nous ont élus et rien d'autre.

** erratum au 12/01 : la ligne impôt est à zéro sur les bulletins d'indemnité.*

La réunion du conseil municipal peut maintenant commencer :

En introduction, Monsieur le Maire demande à ses conseillers s'ils sont d'accord pour ajouter à l'agenda du jour une délibération concernant une décision modificative prise lors de la dernière réunion du conseil, délibération qui comportait une erreur matérielle.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte d'inclure la délibération à l'agenda de cette séance.

Monsieur le Maire précise également que le « point sur les futurs projets de vidéo protection » doit être transformé en « délibération demande de subventions pour projet vidéo protection » car si les débats s'orientent en ce sens, une délibération pour demander les subventions avant la fin de l'année est nécessaire.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de modifier ce point à l'agenda de cette séance.

1°/ Approbation du compte-rendu du 19 novembre 2021

Non voté car une partie des modifications demandées restent à discuter car jugées non recevables en l'état.

2°/ Délibération augmentation indemnités maire et adjoints

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,
 Vu la loi organique n°2000-294 du 5 avril 2000 relative aux incompatibilités entre mandats électoraux,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,
 Vu la strate démographique dans laquelle se situe la commune de Mauran : moins de 500 habitants.
 Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 2 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour, décide :

- D'octroyer à Monsieur le Maire 25.5 % de l'indice brut 1027.
- D'octroyer aux adjoints 9.9 % de l'indice brut 1027.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 de la commune et aux budgets à venir.

2° bis / Délibération augmentation indemnités maire et adjoints (annule et remplace la 2° suite à une erreur d'écriture sur comptage du nombre de voix. Démarche vue avec la préfecture)

Cette délibération annule et remplace la 9-1/2021 suite à une erreur matérielle.

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la loi organique n°2000-294 du 5 avril 2000 relative aux incompatibilités entre mandats électoraux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu la strate démographique dans laquelle se situe la commune de Mauran : moins de 500 habitants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 2 voix contre, 1 abstention* et 8 voix pour, décide :

- D'octroyer à Monsieur le Maire 25.5 % de l'indice brut 1027.
- D'octroyer aux adjoints 9.9 % de l'indice brut 1027.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 de la commune et aux budgets à venir.

*M. Thierry ARROUY ne souhaitant pas prendre part au vote sort de la salle.

3°/ Délibération frais engagés Nicolas ROSTAING pour l'alarme du local associatif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a acheté une alarme pour le local associatif situé à côté de la mairie.

Il présente donc la facture correspondante d'un montant de 459.50 € auprès de la société belge Alarme4.com, la plus compétitive en termes de prix et de support technique.

Cet achat ne pouvait se faire qu'en ligne sans possibilité de créer un compte mairie.

PVI avait fait un devis à plus de 1000€ pour le même matériel avec la pose.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise donc le remboursement de cet achat d'un montant de 459.50 € à M. Nicolas ROSTAING.

4°/ Décision modificative.

Cette délibération annule et remplace la 8-6/2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais nécessaire que les collectivités prévoient au budget communal au minima une provision de 15 % des créances de plus de 2 ans en fin d'exercice. Il propose donc la décision modificative suivante :

- Article 6817 : + 100 €
- Article 752 : + 100 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

5°/ Délibération achat vidéo protection

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour prévenir tout vandalisme sur les bâtiments publics ainsi que les dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire, il souhaiterait mettre en place un système de vidéo protection sur le village.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la démarche de M. Le Maire qui consiste à déposer un dossier de demande de subvention sur la base du devis de la société Scopelec basée à Revel, dans un premier temps.

Le montant HT du devis s'élève à 57 812.54 € soit un TTC de 69 375.04 €.

Les subventions dont pourrait bénéficier la commune pour ce projet sont : DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) 50% et fonds de concours de la communauté de communes Cœur de Garonne 25%.

Il ajoute que le projet de vidéo protection ne pourrait se faire que :

- si le montant du reste à charge Mairie ne dépasse pas les 15 000 €
- si les habitants soutiennent ce projet. Une consultation publique aura lieu en début 2022 pour savoir si c'est le cas.

Dans un second temps, après retour sur des demandes de subventions (acceptées totalement, acceptées partiellement ou refusées) et retour de la consultation publique, le conseil municipal devra se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de lancer les démarches d'octroi de subvention pour le projet de protection vidéo.

6°/ Point sur l'implantation des containers : tarification incitative.

Monsieur le Maire développe en détail le nouveau mode de dépôt des déchets par badge, les tarifs induits, les forfaits proposés.

Un débat a lieu pour définir un emplacement des nouveaux conteneurs (1 pour les ordures ménagères et certainement 2 pour les recyclables).

À l'unanimité des membres présents, l'emplacement situé à gauche de l'abris bus (quand on le regarde de face) a été choisi. Il faudra cependant abattre un des mûriers platanes situé à proximité pour permettre au camion de ramassage de manœuvrer.

7°/ Questions diverses

Monsieur le Maire propose de développer certains sujets qu'il souhaite porter à l'attention des conseillers :

- **Budget**

- ✓ Depuis notre élection, jamais le budget communal n'a été aussi bien analysé, piloté et maîtrisé.
- ✓ Nous avons développé un outil Excel qui permet d'avoir une vue globale sur les budgets de fonctionnement et d'investissement. Cet outil est mis à la disposition du maire qui a désormais tous les éléments en main pour piloter les finances de la commune, sans passer par les autres outils administratifs du contrôle de gestion auxquels seule la secrétaire peut accéder.
- ✓ Cet outil est utilisé chaque année pour construire le budget de l'année suivante, tenant compte de l'historique des années précédentes, mais aussi pour faire le point de nos dépenses en milieu d'exercice comptable.
- ✓ Aujourd'hui nous sommes capables de faire des prévisions budgétaires au plus juste et de prévoir à l'avance le résultat net de l'exercice, notamment au niveau du report ou résultat net positif que nous basculons sur l'année suivante.
- ✓ Il faut remercier Dominique, Sylvie et Valérie qui ont œuvré dès le début de notre mandat pour arriver à un tel niveau de contrôle budgétaire.
- ✓ Ce travail a permis de mettre en évidence deux choses :
 - Nous avons un budget pour réaliser nos projets d'investissement : env. 100 000 € d'économie ont été cumulés au fil des années précédentes.
 - Nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle. Nous avons réussi à dégager 35 487,03 € en excédent de fonctionnement l'an dernier et nous allons poursuivre sur cette même tendance les prochaines années.
- ✓ En conclusion, les comptes de la commune, tels que nous les avons récupérés du précédent mandat et tels que nous les avons gérés, permettent de mener à bien bon nombre de projets. La vente future de la maison de la Gourgue s'inscrit dans l'objectif de financer encore plus de projets. Il est donc temps d'investir sur notre commune, nous en avons les moyens.

- **Projets**

Monsieur le Maire commente les projets réalisés en 2020 et 2021, les projets en cours et présente le prévisionnel des projets qu'il compte mener sur la durée de notre mandat. Les commentaires éventuels de conseillers sont les bienvenus.

Projets réalisés

2020 : Vente épareuse

2020 : Mise ne valeur de la tour

2020 : Economies de fonctionnement

2021 : Travaux interco : Chemin de la Tancade / barrières bois ruisseau Esquerra / trottoirs rue du Vieux Château

2021 : Aménagement terrain de sport : remplacement filet de tennis, poteau de basket, filet de Volley Ball

2021 : Achat tracteur tondeuse, rotofil et taille-haie électriques

2021 : Plantation arbres (phase 1)

2021 : Achat appareils électro-ménagers appartement mairie (hotte, lave-linge, cuisinière, micro-ondes) financé à 90 % par le Crédit Agricole (Trophées de la Vie Locale)

Projets en cours

2021- 2022 : Mise aux normes handicapés (salle des fêtes et mairie)

2021-2022 : Finalisation des travaux local associations

2021-2022 : Réfection des toitures local archives / WC public / futur WC handicapé
2021-2022 : Vente maison de la Gourgue
2021-2022 : Mise en place de portails à la salle des fêtes
2021-2022 : Participation citoyenne
2021-2022 : Modification PLU
2021-2026 : Assainissement collectif village
2021-2022 : Déclaration sinistre sécheresse mairie
2021-2022 : Achat broyeur

Projets prévisionnels

2022

Mise en place zone 30 en centre village et radar pédagogique
Plantation arbres (phase 2)
Etude état / travaux mairie
Vidéo protection
Filet + poteaux badminton
Cages mini-foot : rétrofite des anciennes cages et mise en place de filets
Mise en place d'une table de pique-nique en lieu et place du poirier mort à couper au parking du tennis
Jardinières de la rue de l'Eglise : embellissement
Cimetière : réparation serrures portails et embellissement intérieur de l'église en ruine
Etude pour la mise en place de panneaux solaires (Fabriqués en France) sur les bâtiments publics
Création d'un chemin pédestre montée du Picon
Mise en place d'une boîte à livres sur la place de la Mairie
Création d'un container pour les gros cartons mis à disposition des habitants (afin d'éviter un déplacement des habitants à la déchetterie).

2023

Rénovation mairie
Rénovation appartement mairie pour en faire un logement d'urgence
Habillage nouveaux containers à déchets suite au passage en tarification incitative
Formes humaines le long des platanes stade de foot

2024

Aménagement voirie Salle des Fêtes
Sol terrain de tennis

2025

Trottoirs Route de Roquefort
Bardage hangar communal + végétalisation de la place

2026

Stabiliser les murs de l'ancienne église
Embellissement du cimetière
Finir peinture intérieure église par un professionnel avec restauration des anciennes peintures

2027

Rénovation de la maison Ribet

Four à pain

Isolation salle des fêtes

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire communique aux conseillers les informations suivantes via un document préparatoire au conseil. Ces points sont repris en séance car plusieurs conseillers n'ont pas pu lire le document :

- Les prochaines **élections législatives** auront lieu les 12 et 19 juin prochains. Il compte sur tous les conseillers pour organiser et tenir le bureau de vote
Pour rappel, les dates des **présidentielles** : 10 et 24 avril 2022
- Trois noms de **référénts** ont été communiqués à la gendarmerie dans le cadre du projet de Participation Citoyenne. Les personnes concernées sont :
 - Nicolas Rostaing
 - Dominique Arrouy
 - Thibaut Amsler
- **PLU** : 3 offres commerciales ont été reçues pour instruire le dossier de modification du PLU. Une société a été retenue, c'est Artélia.
- **Vente Maison La Gourgue** : Trois agences immobilières sont en lice pour traiter la vente : Century21, Human et N. Raymond. Nous attendons le retour de Haute Garonne Ingénierie pour statuer sur les offres reçues.
- **Dossier de mise aux normes handicapés** : Les travaux de réfection des toits ont commencé.
- **Portails du jardin de la salle des fêtes** : Monsieur le Maire explique que les portails de la salle des fêtes sont en cours de fabrication par le serrurier. Il précise qu'il faut rapidement statuer sur la décoration des ces portails. Il présente l'esquisse qu'il a imaginé pour les motifs à découper sur les tôles de ces derniers. Les motifs proposés évoquent des personnages, des histoires, des événements liés aux activités de la salle des fêtes. La majorité des conseillers trouvent l'idée excellente mais pensent que c'est un peu trop chargé, ce qui nuit à la visibilité des motifs. Monsieur le Maire prend en compte cette remarque et va faire une nouvelle proposition.
A noter que le surcout lié à cette découpe laser est estimé à 200€ pour la commune une fois les subventions déduites.
- **Travaux local Associatif** : Alarme reçue le 3/12. Dominique et Nicolas assureront la pose une fois que les bénévoles auront mis en place le câble Ethernet entre la mairie et le local.

- **Appartement mairie :**

Voici les montants exacts des achats d'électroménagers :

- Lave-linge : 329.99 € (DARTY)
- Cuisinière électrique : 399.99 € (DARTY)
- Hotte aspirante : 199.99 € (DARTY)
- Micro-onde : 79.99 € (SUPER U)

Une fois l'installation terminée, un point sera fait sur les affaires présentes dans le logement. Une liste des besoins sera dressée et nous ferons appel aux dons pour la combler.

- **Abonnement téléphone/internet :** La mairie et la salle des fêtes sont maintenant connectées à internet via la fibre. Nous avons changé pour OCCITANET. Nous payons chez ORANGE 108 €/mois au total pour les 2 sites. Nous allons maintenant payer 78 €/mois au total pour les 2 sites. Les frais de mise en service de 106.80 € seront donc rentabilisés en tout juste 4 mois.

- **Motion ONF :** La motion adoptée en conseil le 5 juillet 2021 comme d'autres communes en France a porté ses fruits. Le projet de taxation supplémentaire qui allait être demandé aux communes a été annulée par l'état.

- **Taxe GEMAPI :** Cette colonne sur notre impôt foncier était jusqu'à maintenant vide. Les premiers travaux pour la préservation du milieu aquatique ont débuté cette année et non loin de chez nous. A Couladère, le bras mort a été dragué pour sauvegarder le seul endroit où l'on peut trouver du nénuphar jaune sur Garonne. Des travaux sur les roselières de Cazères, Boussens et Rieux sont également prévus. Cette taxe imposée par l'Etat sert à financer exactement les travaux engagés. Pas plus, pas moins. Pour l'année prochaine, ne devrions être taxé d'env. 2.67€/habitant et ce sur toute l'intercommunalité. Cette taxe évoluera chaque année en fonction des besoins définis à l'avance. C'est le SMGALT (Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch) qui a la gestion de cette compétence sur notre territoire.

Fin de séance à 21h00

Le secrétaire de séance, Dominique ARROUY.